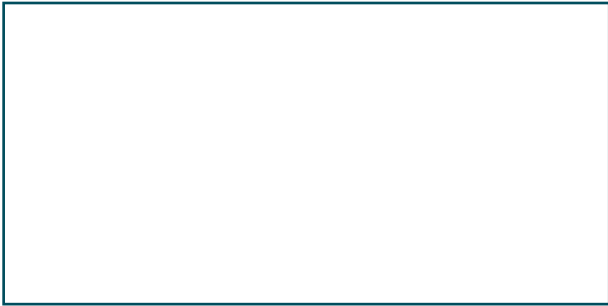


Roger LASSAUX
Conseiller Service Etudes I.E.C.



Tout le monde peut en dresser le constat. C'est une rubrique "liens utiles" particulièrement riche de prolongements intéressants que l'on retrouve dans la plupart des sites fiscaux présents sur le net. Grande est alors la tentation de surfer de site en site à la recherche du renseignement ponctuel qui fait cruellement défaut. Pour enivrante qu'elle soit, une telle méthode prête toutefois à sourire si l'on se rappelle la raison d'être de cette rubrique : dénicher la bonne information au bon moment.

<http://www.lesbonsitesfiscaux>

UNE PIERRE À L'ÉDIFICE...

Dans un tel monde en perpétuelle évolution, le chemin de l'efficacité passe nécessairement par l'échange dynamique d'informations, (r.lassaux@iec-iab.be, merci d'avance), de "tuyaux", mais également de critiques constructives. Une telle méthode entretient le débat et nourrit la contradiction.

Dans les lignes qui suivent, nous souhaitons apporter une première pierre à l'édifice. Le fruit de nos pérégrinations sur la toile, une liste forcément non exhaustive de sites proposant des informations fiscales. Si elle reprend certains sites bien connus, les incontournables qui se sont d'ores et déjà taillés une solide réputation, d'autres valent assurément le petit clic qui ouvre les portes de leur découverte. Qu'il s'agisse de trouver une question parlementaire, un arrêt de jurisprudence, un commentaire doctrinal, voire de situer l'état d'avancement des projets législatifs en cours, vous y trouverez tous les ingrédients nécessaires pour satisfaire votre curiosité professionnelle. De sérieux candidats pour votre liste de favoris.

Comme vous pourrez le constater, cette liste reprend également des sites "payants", la plupart du temps mis en place par des maisons d'édition dont la diffusion d'informations fiscales constitue une spécialité. Sans pour autant verser dans le couplet publicitaire, nous ne pouvions les passer sous silence pour la seule raison que leur accès est lié à une formule d'abonnement.

Pour autant que de besoin, précisons toutefois que la mention de leurs références ne saurait s'apparenter à une forme de recommandation de l'Institut. Seul un usage fréquent et exhaustif permet en effet de juger, par rapport à ses besoins spécifiques, du rapport qualité/prix des produits proposés.

Autant que par son acuité, faut-il rappeler que l'information fiscale vaut également par son actualité. Vérifier systématiquement la date de la dernière mise à jour des sites consultés est assurément une règle d'or de tout "surfeur fiscal".

TOUT, TOUT, TOUT... VOUS TROUVEREZ TOUT SUR LE NET...

A tout seigneur, tout honneur, débutons par le très officiel site du Ministère des Finances. (<http://minfin.fgov.be/>). D'un accès quelque peu solennel, ce site entend fournir une information régulièrement remise à jour sur des sujets variés. Outre une description des différentes administrations fiscales (missions, organigramme, fonctionnaire d'information et publications), on découvre, en effet, le Mémento fiscal, sorte d'ABC, constamment réactualisé, de la fiscalité belge. Plus intéressante est la section "l'Euro et le Ministère des Finances" qui, pour chaque type d'impôt, examine les conséquences de l'introduction de l'euro (voyez également <http://www.eurochallenger.be> et le Commissariat Général à l'euro (<http://www.bnb.be/EU>) pour les dernières nouveautés). D'une manière générale, on reste toutefois sur sa faim. Comment ne pas regretter l'absence de

toute possibilité de consulter on line ou de télécharger des documents comme les circulaires, les décisions de la Commission de ruling ou celle des accords préalables, les coordonnées des différents bureaux de contrôle, la liste des entrepreneurs enregistrés, voire même le rapport annuel de l'Administration générale des impôts, mais surtout de la banque de données récemment mise à la disposition des fonctionnaires fiscaux (Codifisc).

Outre l'incontournable Moniteur belge (<http://just.fgov.be/html/fd2w3.htm>) et son moteur de recherche (<http://staatsblad.be/tit/titf2.htm>), pointons dans le même registre des sites "officiels", les sites de la Chambre (http://www.lachambre.be/documents_parlementaires.html) et du Sénat (<http://www.senate.be>). Au menu, notamment, les questions parlementaires, les comptes rendus et ordres du jour des séances, mais également les dossiers législatifs en format pdf (version bilingue juxtaposée) directement lisibles en format Acrobat. Le cas échéant, le site du Ministère des Finances et



de l'Economie français (http://www.finances.gouv.fr/impots_et_taxes/index-d.htm) répondra à vos attentes, tant les informations qu'il concentre sont importantes (calcul de l'impôt, fiscalité des non-résidents, fiscalité des associations, mesures fiscales adoptées en 1999, conventions fiscales internationales...).

Et sur le plan européen ? Assurément, les sites du Journal Officiel des Communautés Européennes (<http://europa.eu.int/eur-lex/fr/oj/index.html>), de la Direction Générale de la Fiscalité et de l'Union douanière (http://europa.eu.int/comm/taxation_customs/index_fr.htm) sur lequel on peut notamment télécharger "The Key" (le magazine de la Commission portant sur les nouveaux développements dans le domaine de la fiscalité et des douanes), constitueront un précieux soutien dans vos recherches d'informations. Sans oublier le site de la Confédération Fiscale Européenne (<http://www.cfe.de/>) sur lequel vous trouverez un examen critique des projets de directives tendant à l'harmonisation du droit fiscal au sein de l'Union européenne, d'une part, et des développements dans tous les domaines de la fiscalité, d'autre part.

Souhaitez-vous élargir le débat ? Outre les traditionnels moteurs de recherche proposés dans notre précédent numéro, des sites "génériques" offrent, particulièrement en matière de fiscalité internationale, de véritables panoplies de liens utiles, le plus souvent classés par pays. Si "taxessites" (<http://www.taxsites.com>) et "tax.world" (<http://www.taxworld.org>) en sont des exemples types, c'est une démarche identique et non exhaustive que l'on retrouve à la base du site "essentiel.com" (<http://www.el.com/elinks/taxes>), il est vrai, davantage centré sur la fiscalité américaine.

VOTRE SOUCI D'INFORMATION RESSORT PLUS PROSAÏQUEMENT DE L'ACTUALITÉ BELGE ?

Plusieurs sites vous conviendront parfaitement. L'Echo (<http://www.echonet.be/actu/ligneinfo>) propose une actualité news quotidiennement réactualisée. Mais la rubrique "archives" vaut également le détour. Un simple clic sur un mot vous ouvre l'accès à tous les articles des dix dernières années où ce mot figure, y compris ceux de la rubrique fiscale du mardi dont l'intérêt n'est plus à démontrer. Autres sites dédiés à l'actualité, clairs et complets, le Tijd (<http://www.tijd.be>) et le Standaard (<http://www.standaard.be/fiscotheek>) offrent les mêmes possibilités de consultation on line des articles fiscaux, un aperçu des formations en matière fiscale, un forum de discussions ainsi que des tips. Des modèles d'efficacité. Vous trouverez également des commentaires pertinents sur les derniers développements du droit fiscal sur les sites du NCMV (<http://www.kmo.net>), de la FEB (<http://www.feb.vbo.be>) et Idefisc (<http://www.waw.be/idefisc>). A relever enfin, la possibilité de consulter sur le site de certains éditeurs, comme Indicator (<http://nl.indicator.be/>) et Ced-Samsom (<http://www.cedsamsom.be/netfisc>), une panoplie d'articles fiscaux.

Pas besoin enfin d'être grand clerc pour comprendre in fine tout l'intérêt des banques de données fiscales récemment apparues sur la toile. Bien structurées, régulièrement mises à jour, vous y trouverez, outre des résumés de l'actualité, les textes législatifs coordonnés, de nombreux extraits de jurisprudence et la doctrine. Netfisc (<http://www.cedsamsom.be/netfisc>), Jura (<http://www.jura.be>) et Index (http://www.index.be/index_home/full_index.htm) sont de véritables pépinières d'informations fiscales. Jetez également un coup d'œil à Fiscalnet (<http://www.fiscalnet.be>) qui, entre autres services, propose un manuel de droit fiscal et comptable interactif, mis à jour six fois par semaine.

UN PETIT CONSEIL PRATIQUE EN GUISE DE CONCLUSIONS

Vous n'avez pas reçu les fiches 281.10, 20 ou 50 et/ou les relevés correspondants ? Un simple clic sur le site Clicform (<http://www.clicform.be/>), le guichet des formulaires virtuels, et vous disposerez du formulaire requis qu'il vous suffit alors de compléter sur l'écran et d'imprimer, le tout en parfaite légalité...